

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 752

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 27

À la dernière phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« unions »,

supprimer le mot :

« professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.